

PUBLIE LE 04/02/2025



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P034_2025

Date : 31/01/2025

OBJET : Animation d'ateliers « Fresque du climat » dans le cadre du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) du Cotentin

Exposé

Depuis 2017, Le Cotentin s'est engagé dans un projet de territoire avec pour ambition de mettre en place des actions en matière de transition écologique et énergétique.

Le Cotentin a adopté en 2023, son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin d'apporter une réponse locale aux enjeux du changement climatique.

C'est dans ce cadre que l'agglomération du Cotentin souhaite mettre en œuvre une formation / sensibilisation aux enjeux de la transition écologique (notamment par le biais de la fresque du climat) pour les élus du Conseil Communautaire du Cotentin, ainsi que les encadrants et chargés de projet du Cotentin : 398 personnes au total, répartis comme suit :

- 142 élus communautaires ;
- 256 encadrants et chargés de projet.

Une procédure adaptée ouverte a donc été lancée le 30 septembre 2024, afin de conclure un marché de prestations intellectuelles pour animer les ateliers « Fresque du climat » dans le cadre du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) du Cotentin.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de conclure le marché avec l'entreprise PROXIMA PARTENAIRE, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public de prestations intellectuelles pour l'animation d'ateliers « Fresque du climat » dans le cadre du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) du Cotentin, avec l'entreprise **PROXIMA PARTENAIRE**, 77 avenue du Général Leclerc – 33200 BORDEAUX, pour :
 - Une partie forfaitaire de 23 320,00 € HT, soit 23 584,00 € TTC ;
 - Une partie à prix unitaires, exécutée via un accord-cadre à bons de commande, conclu sans minimum de commande mais avec un maximum de commande de :
 - 6 sessions de formation supplémentaires ;
 - 2 réunions supplémentaires en présentiel (demi-journée) ;
 - 1 réunion supplémentaire en présentiel (journée) ;
 - 2 réunions supplémentaires en distanciel en visioconférence ou téléphonique (demi-journée) ;
- **De dire** que le marché débute à compter de sa notification ou de l'ordre de service de démarrage des prestations, pour une durée de 9 mois,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE